

VISITE DE BERNARD A LA FERME ECOLE (4 janvier 2014)

J'ai eu la chance de pouvoir me rendre à la ferme école de Thumpena l'après midi du 4 janvier dernier. A cette date la promotion précédente des élèves venait de terminer son année, et la promotion suivante n'était pas encore arrivée. Seuls quelques élèves et des techniciens étaient encore là. En effet il n'y a pas de congés pour les animaux qui ont besoin de soins en permanence. Malgré le peu d'activité en cette période, nous avons eu droit à un tour complet car les amis qui nous accompagnaient découvraient la ferme pour la première fois. Les animaux étaient donc là et se portaient très bien. Les poulets allaient et venaient librement dans la nature mais connaissaient très bien le chemin pour revenir au poulailler le soir. Sur une parcelle de terre une irrigation par goutte à goutte venait d'être installée. L'abbé Thomas nous signalait qu'il avait dû protéger la ferme les jours précédents d'un feu de brousse qui s'approchait dangereusement de la ferme. Mais des fumerolles étaient encore visibles en périphérie. Il a donc fallu aller inonder une souche qui continuait à se consumer pour éviter une reprise du feu. Si la terre était au repos, nous avons pu constater que la ferme possède de nombreuses essences aux vertus médicinales souvent inconnues en dehors de l'Afrique. Par exemple il y a le Jatropha utilisé comme désinfectant ou antiparasitaire. Il est aussi probable qu'il possède des vertus pour lutter contre le paludisme. Autre exemple avec le Moringa, un reminéralisant que la ferme école commercialise sous forme de sachets en poudre.



Par ailleurs l'abbé Thomas souhaite mettre en place un dispositif de parrainage individuel des élèves pour la durée de leur scolarité. Cette durée dépend du type de formation, qui peut varier si par exemple elle ne concerne que l'agriculture ou seulement l'élevage. Un dossier pour décrire ce dispositif de parrainage est en cours de réalisation. Une personne désirant parrainer un élève fermier pourra verser la somme qu'il désire, pour un parrainage total, partiel, pour trois mois, six mois ou un an. Affaire à suivre.

Bernard Chalamon